



EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

LUNDI 14 MAI 2018

Violences faites aux enfants : le plan continue sur sa lancée (extrait)

En mars 2017, un plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants, centré sur le cadre intrafamilial, avait été dévoilé, à l'époque par Laurence Rossignol.

Un an plus tard, la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, a assuré qu'elle comptait poursuivre ce travail *"ambitieux"* programmé jusqu'en 2019, s'exprimant en ouverture d'un colloque sur les violences faites aux enfants organisé par son ministère vendredi. Pour autant, *"nous travaillons à une feuille de route pour compléter les orientations"* du plan, a-t-elle ajouté ensuite devant la presse.

La ministre compte insister en particulier sur la lutte contre les *"violences éducatives ordinaires"*, qui recouvrent les châtiments corporels (dont la fessée) mais aussi des violences verbales. Elle s'est donc dite *"favorable"* à la proposition de loi déposée en ce sens par les députés Maud Petit (MoDem) et François Michel-Lambert (LREM). Elle ne comporte pour l'heure qu'un seul article, non assorti de sanctions : *"Les enfants ont le droit à une éducation sans violence. Aucun des titulaires de l'autorité parentale n'a le droit d'user de violence physique, d'infliger des **punitions corporelles** ou châtiments corporels, des souffrances morales, ou toute autre forme d'humiliation envers son enfant"*. *"Le ministère a eu lui-même une réflexion en interne"*, a précisé Agnès Buzyn.

Autre aspect du plan que la ministre voudrait renforcer : la protection des enfants contre la pornographie sur internet. Agnès Buzyn souhaite notamment *"signer avec les représentants des professionnels du numérique **une charte d'engagements** en faveur de la protection de l'enfance"*. Un groupe de travail animé par plusieurs ministères va réfléchir aux moyens de *"rendre effective"* l'interdiction des sites pornographiques aux mineurs.

Reprenant l'un des axes du plan, Agnès Buzyn a appelé à mieux quantifier les violences faites aux enfants dans le cadre familial. Elles ont entraîné la mort de 67 d'entre eux en 2016, a averti Agnès Buzyn, citant les *"chiffres clés"* publiés en janvier par l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE). Cette évaluation, issue des données de la police et de la gendarmerie, *"sous-estime probablement les maltraitances entraînant la mort"*, a-t-elle poursuivi. Il faudra donc croiser ces données avec celles du système de santé (par exemple pour identifier les syndromes du *"bébé secoué"*).

ASH - Nicolas Cochard
N° 3056 - 13 avril

1- Donnez une définition des expressions ou des mots qui suivent et qui en gras dans le texte. Ces mots sont à considérer dans leur contexte. (2 points)

- **punitions corporelles**
- **une charte d'engagements**

2- « **La ministre compte insister en particulier sur la lutte contre les “violences éducatives ordinaires”, qui recouvrent les châtiments corporels (dont la fessée) mais aussi des violences verbales.** »

A partir de vos expériences et/ou réflexions personnelles et/ou professionnelles, expliquez en quoi les violences faites aux enfants sont un frein à leur développement.

Votre travail sera présenté sous la forme introduction, développement et conclusion.

Orthographe, grammaire, vocabulaire 2 points

Style, syntaxe, structure, organisation de l'écrit 2 points